

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **79 (1953)**

Heft 23

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT
A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION
DEUXIÈME DEGRÉ**

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni « in corpore » dans les locaux de la Banque cantonale du Valais, le mardi 21 avril, à 10 heures.

Deux projets se trouvent en présence : celui de M. R. Zurbriggen, classé au 1^{er} rang au concours, et celui présenté en commun par MM. Perraudin et Suter, classés respectivement au 2^e et 3^e rang lors du concours.

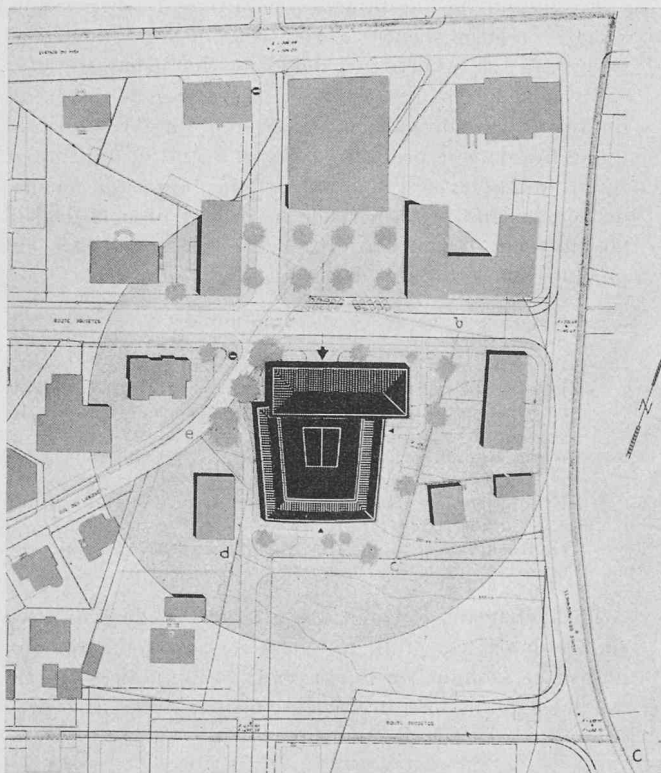
Depuis le jugement du concours, diverses décisions importantes ont été prises par la Municipalité. Une place sera créée au nord de la route projetée, à l'intersection de la rue des Creusets. La circulation automobile est supprimée des deux côtés de l'immeuble « L'Elysée » ; un passage couvert fermera la place au nord et des emmarchements relieront les deux niveaux. Diverses oppositions se sont fait jour contre cette réalisation et les autorités seraient désireuses d'avoir l'avis du jury au sujet de cet aménagement.

Après étude de cette question, le jury estime que la création de la place est intéressante en soi. L'architecture de la place est rendue difficile par les constructions existantes, spécialement celle du bâtiment de l'Elysée, qui tient compte de l'état actuel des routes. Il serait désirable que du côté nord la place soit fermée par un immeuble longitudinal annexé à l'immeuble l'Elysée. Il est certain que la circulation transversale doit être supprimée et que si une circulation doit être maintenue, elle serait organisée dans la rue de la Dent-Blanche.

En conclusion, les experts estiment qu'aucun des deux projets ne peut être exécuté sans de profonds remaniements. Il estime que le projet définitif devrait répondre aux critères suivants :

1. La façade principale devrait être alignée sur la villa Pefferlé, soit à environ 8 mètres en retrait du trottoir normal de la rue des Cèdres.
2. Il ne doit pas être prévu de cour intérieure. Il est admis que le bâtiment principal parallèle à la route ait trois étages sur rez-de-chaussée.
3. Il est nécessaire de pousser à fond l'étude de l'organisation des services de la banque, tout en évitant les zones mal éclairées dans les locaux de travail.
4. L'éclairage du hall des guichets et des bureaux attenants doit être maximum et mérite des études très approfondies qui n'ont pas encore été réalisées.
5. L'architecture, qui revêtira une grande importance pour l'ensemble de la ville, devra être étudiée soigneusement et exprimer le caractère de l'institution qu'elle abrite.

Quoique très différents, les deux projets sont de valeur sensiblement égale, et les experts proposent aux organes de la banque d'engager les trois architectes à présenter un projet commun tenant compte des réformes ci-avant formulées.



Projet de

M. Raymond Zurbriggen, architecte S.I.A., Sion.

Jugement du jury :

Comparativement au projet de concours, la disposition générale est restée la même, mais l'augmentation des masses et la diminution du décalage des deux bâtiments ont conduit à une solution moins franche qui ne se justifie presque plus.

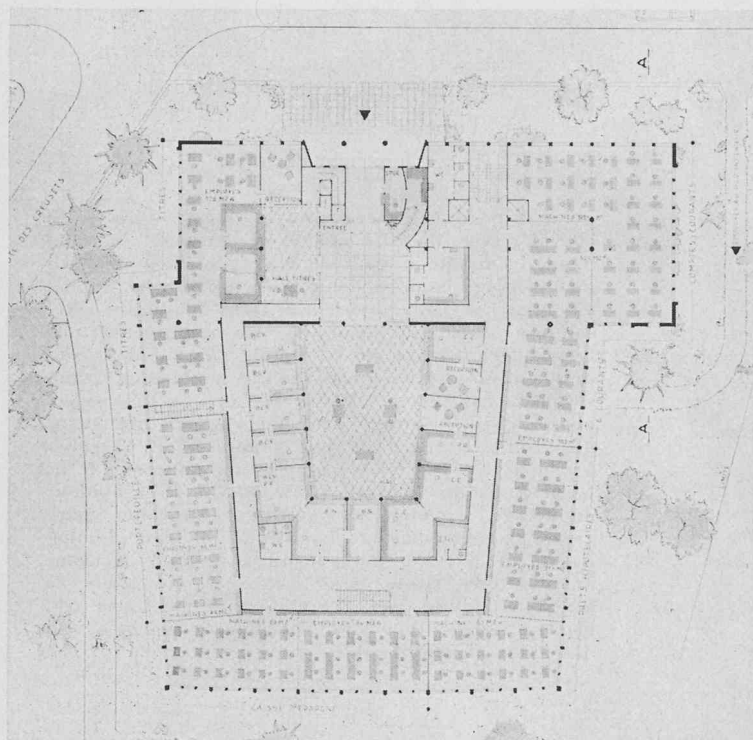
L'auteur a tenu compte dans une certaine mesure des critiques formulées, mais l'augmentation des surfaces a aggravé la critique concernant l'éclairage d'une partie des machines comptés courants. L'aménagement de l'escalier de la Direction n'est pas bon et l'importance du hall de la Direction est exagérée. Le développement des W.-C. du rez-de-chaussée est trop grand et pose des questions de ventilation importantes. L'escalier reliant les vestiaires du personnel aux bureaux du rez-de-chaussée entraîne un élargissement exagéré du vestibule qui complique le service. L'aménagement de l'appartement du directeur sur 37 mètres de longueur n'est pas heureux. L'augmentation importante du cube par rapport au projet de concours n'apporte pas toutes les améliorations désirées. L'architecture très schématique ne marque pas de progrès par rapport au projet du concours.

Situation. — Echelle 1 : 2500.

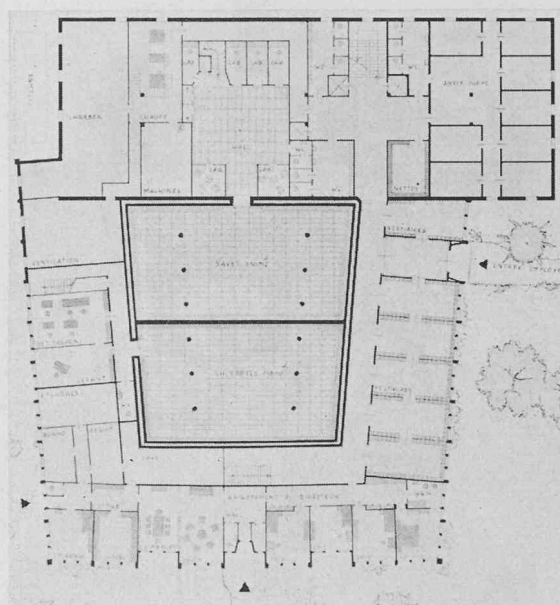
**CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT
A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION**

Deuxième degré

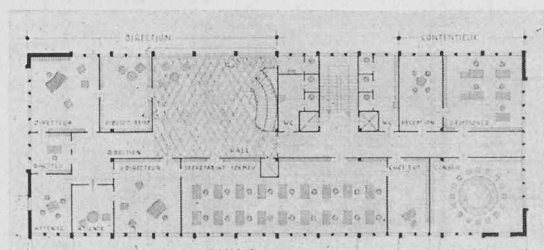
Projet de M. Raymond Zurbriggen, architecte S.I.A., Sion.



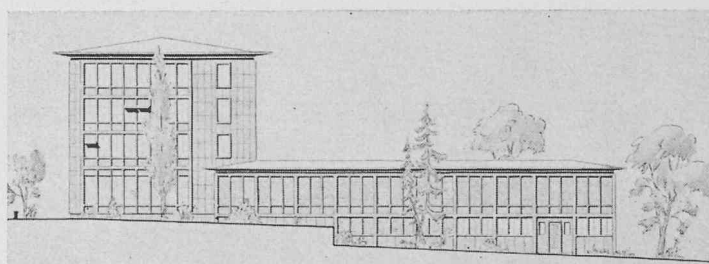
Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 700.



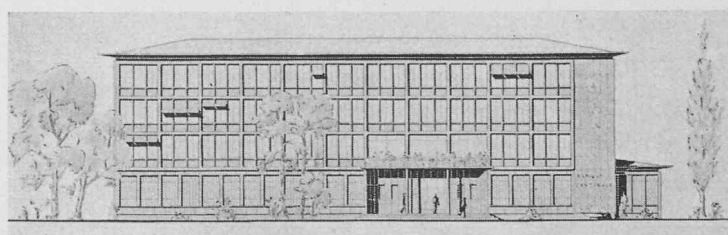
Plan du rez-de-chaussée inférieur.
Echelle 1 : 700.



Plan du 1^{er} étage. — Echelle 1 : 700.



Façade ouest. — Echelle 1 : 700.

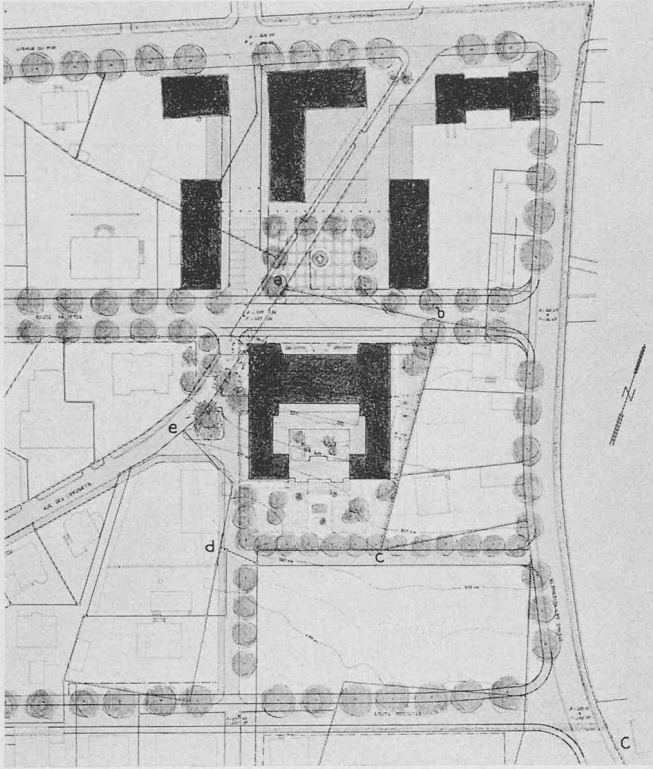


Façade nord. — Echelle 1 : 700.

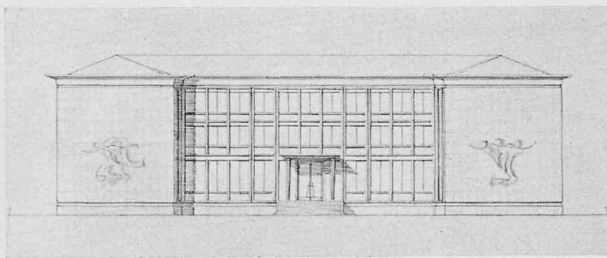
**CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT
A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION**

Deuxième degré

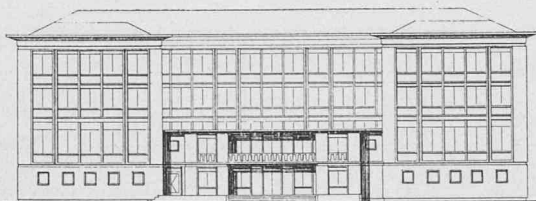
Projet de MM. *André Perraudin*, architecte S.I.A., à Sion, et *Jean Suter*, architecte, à Sion.



Situation. — Echelle 1 : 700.



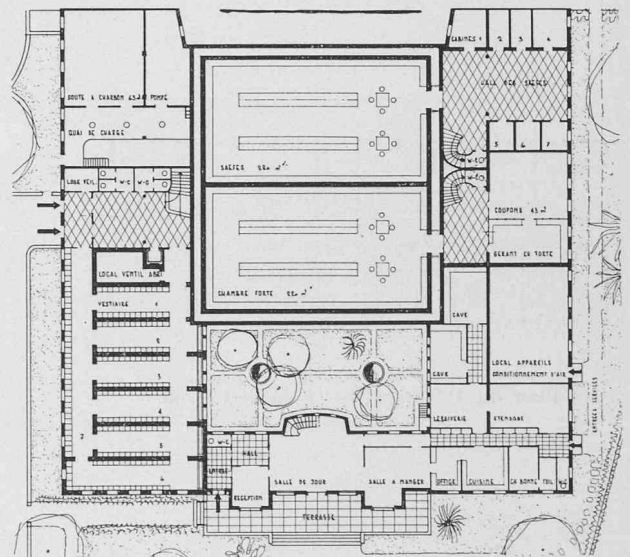
Façade nord. — Echelle 1 : 700.



Façade sud. — Echelle 1 : 700.

Jugement du jury :

La disposition générale est en forme d'un fer à cheval ouvert du côté sud. L'emplacement du logement du directeur sur deux étages formant un bâtiment enserré dans les deux branches du fer à cheval crée une cour intérieure. Dans l'ensemble cette solution n'est pas heureuse. Le renforcement de la façade nord, qui ne se justifie pas en plan, conduit à une solution plastique critiquable. La disposition du hall des guichets et des bureaux annexes est bonne mais l'éclairage des guichets est nettement insuffisant. L'entrée est mal organisée et l'escalier principal n'a pas le développement suffisant. Il ne permettrait que de franchir la moitié de la hauteur de l'étage. La mise au point de cet escalier changerait passablement la disposition du plan. L'aménagement des W.-C. est insuffisant. Les W.-C. sans antichambres situés dans les cages d'escaliers ne sont pas admissibles. L'architecture n'est pas très lisible. La solution adoptée pour le logement du directeur est inadmissible.

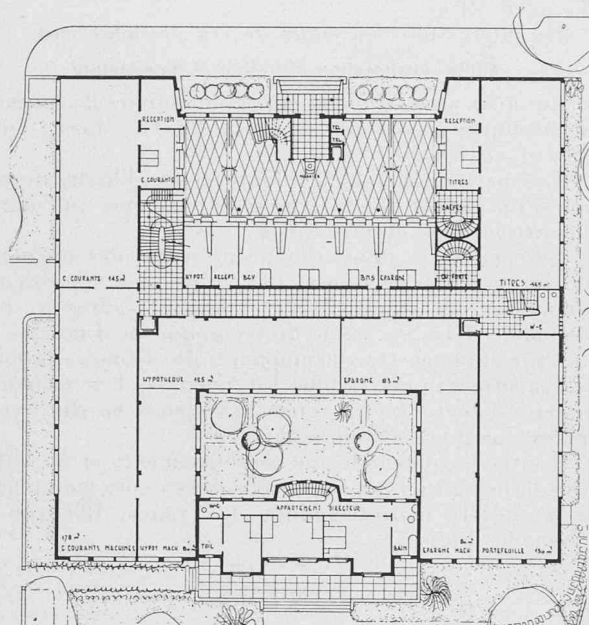


Rez-de-chaussée inférieur. — Echelle 1 : 700.

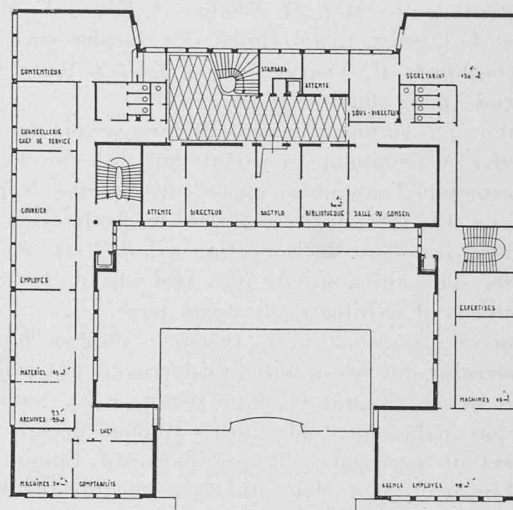
**CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT
A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION**

Deuxième degré

Projet de MM. *André Perraudin*, architecte S.I.A., à Sion, et *Jean Suter*, architecte, à Sion.



Rez-de-chaussée supérieur. — Echelle 1 : 700.



1^{er} étage. — Echelle 1 : 700.

LES CONGRÈS (suite de la page 449).

- décidé de recommander en principe l'adoption d'une normalisation internationale des symboles graphiques des plans d'urbanisme sur la base d'un document préparé par notre confrère Hoechel, de Genève ;
- décidé de recommander officiellement l'adoption d'un module international de 10 cm ou 4" comme « unité dimension » pour l'industrie du bâtiment ;
- rédigé un énoncé des principes à respecter dans la construction de cellules d'habitation minimum lorsque les circonstances empêchent la création de logements normaux ;
- approuvé les termes du rapport préliminaire établi à la demande de l'UNESCO par la Commission des constructions scolaires de l'U.I.A. et signé Alfred Roth et J.-P. Vouga ; rédigé un énoncé des principes à appliquer pour surmonter le plus rapidement possible l'extrême pénurie de constructions scolaires existant dans le monde.

Cette sèche énumération montre le réel travail accompli par l'U.I.A., travail dont le congrès permet une plus large information. Elle démontre, s'il le fallait encore, que les préoccupations majeures des architectes ne prennent qu'exceptionnellement le caractère de mesures de défense des intérêts professionnels mais, bien au contraire, celui d'une action concertée en vue de l'amélioration des conditions d'existence des hommes.

A l'occasion du congrès qui, sous la présidence de M. Carlos Ramos, président de la section portugaise de l'U.I.A., rassemble cinq cent trente participants, diverses manifestations furent organisées dont la principale fut la II^e exposition internationale d'architecture. Les envois de quinze pays groupaient deux cents panneaux d'une présentation uniforme, dont le détail, adopté

pour les expositions de l'U.I.A., est l'œuvre de notre confrère M. F. Burckhardt. Il était d'autant plus regrettable de constater que pour la seconde fois la Suisse était absente de cette exposition, les moyens financiers n'ayant pas été mis à notre disposition.

On pouvait voir, d'autre part, dans la même salle d'exposition, les projets de concours international d'émulation, auquel avaient participé les élèves des écoles d'architecture de quinze pays et où la Suisse était représentée par des projets des deux Ecoles de Lausanne et Genève.

Ce concours avait pour thème un hôpital complété par un centre social. Enfin une importante exposition de littérature technique était présentée dans le vestibule des salles de conférences.

Il faut enfin parler de l'assemblée qui, pour la quatrième fois, réunissait les délégués des sections et qui réunit cette fois un nombre exceptionnellement important de délégués. La Suisse y était représentée par MM. les professeurs J. Tschumi et W. Dunkel. L'assemblée tint trois séances au cours desquelles elle adopta successivement le rapport général présenté par M. Pierre Vago, secrétaire général, le rapport sur l'activité des commissions permanentes, présenté par M. J.-P. Vouga, délégué aux commissions de travail, le rapport financier, présenté par M. J. H. van den Broek, trésorier.

Elle prit de nombreuses décisions relatives à la vie et à l'activité de l'Union ; en particulier elle ratifia l'admission du Chili, de l'Uruguay et de l'Allemagne de